



Étudiants, Stagiaires, Elèves-professeurs

Agissons ensemble pour une formation qui assure la réussite

Étudiants, élèves-professeurs et stagiaires, le 25 novembre, vous serez appelés à élire vos représentant(e)s au Conseil d'Administration et au Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM de Créteil. Ces instances sont des lieux où se discutent et se décident les orientations et conditions de formation, le budget, l'organisation générale, le règlement intérieur de l'IUFM.

L'IUFM a la responsabilité de recruter et préparer les futurs enseignants à leur métier. Depuis plusieurs années, cette mission est en crise : échec important au concours, formation éloignée des besoins des stagiaires, etc.

Ces élections sont l'occasion de donner un avis sur les formations, et les conditions de celles-ci. A l'heure où le nombre de postes est chaque année réduit, où dans chacune des catégories d'usagers de nombreuses difficultés sont posées notamment par l'absence de locaux et d'un nombre suffisant de formateurs, où le ministère cherche à réformer l'IUFM, il est nécessaire que vos revendications se fassent entendre.

Les représentant(e)s des listes CGT-Educ'Action agissent toute l'année avec les étudiants, élèves-professeurs et stagiaires pour améliorer la formation. Ils et elles sont porteurs d'une conception du syndicalisme et du rôle des élus qui fait le lien entre vos revendications et vos actions et les instances dans lesquelles ils seront élus. Ils et elles ont des propositions pour transformer la formation.

Mercredi 29 novembre :

Faites-vous entendre !

Votez CGT-Educ'action.

Stagiaires : quelle formation ?

La formation des stagiaires est un apprentissage de plus en plus difficile du métier d'enseignant. De nombreux stagiaires connaissent tardivement leur affectation. Des heures-supplémentaires non-rémunérées leur sont parfois imposées, se cumulant à de longs trajets loin de leur domicile ou du lieu de formation à l'IUFM. Ces dysfonctionnements sont dus à une logique inversée de la formation : les stagiaires sont d'abord considérés comme " moyens d'enseignement dans les établissements " avant de l'être comme enseignant en formation.

Surtout, les stagiaires mesurent la difficulté d'enseigner sans aucune formation initiale (la formation en 1^{ère} année, pour ceux qui l'ont suivie, répond en fait à d'autres objectifs). Leur formation correspond mal à leurs besoins et aux objectifs du métier d'enseignant. Ils n'ont pas leur mot à dire et ne peuvent négocier leur plan de formation. Les conditions de la titularisation ne se fondent pas sur des critères clairement exprimés et pèsent sur la formation.

Enfin, l'inquiétude est grande sur les possibilités réelles, répondant à leurs vœux, de leur première affectation.

Nous nous prononçons pour :

- Une formation en 2 ans après obtention du concours avec prise en responsabilité progressive des élèves
- L'indemnisation de tous les frais de formation
- La garantie de redoublement
- Une négociation des contenus de formation et des critères de validation
- L'harmonisation nationale des formations et des critères d'évaluation
- La validation diplômante à bac+5 de leur formation
- Le retour au mouvement national du 2nd degré

Etudiants : quel devenir ?

Une formation qui mène la plupart des candidats à l'échec, en raison entre autres de la réduction des postes aux concours. Des conditions d'études très difficiles par l'absence d'un revenu. Tel est le lot de la plupart des étudiants, sans reconnaissance de leur année de formation.

Nous nous prononçons pour :

- L'augmentation et l'attribution de toutes les places offertes au concours.
- Des moyens pour étudier : un revenu minimum étudiant-professeur pour tous les 1^{ère} années en IUFM
- Des conditions de formation adaptées tant en terme de locaux, qu'en nombre de formateurs.
- La validation diplomante de leur formation.

Elèves-professeurs : quel avenir ?

Les élèves-professeurs des cycles préparatoires se heurtent à un échec important au concours. Ils sont toujours sans validation de leur formation. Anciens maîtres-auxiliaires pour la plupart, ils ont réussi un premier concours. Pourtant, en cas d'échec aux concours internes, ils n'ont aucune garantie réelle de réemploi et aucune reconnaissance des deux ans de formation dans l'ancienneté de service.

Nous nous prononçons pour :

- La validation de la formation à bac+3 minimum
- La stagiarisation automatique à l'issue des 2 années de formation
- L'ouverture de cycles préparatoires internes et externes
- Dans l'immédiat, la garantie de réemploi et la reconnaissance des 2 ans de formation dans l'ancienneté de service pour les élèves-professeurs en échec.

Une réforme de l'IUFM aux logiques inquiétantes !

Dans la logique d'Allègre, Lang cherche à son tour à réformer l'IUFM. Le rapport d'étape Cornu-Brihault en développe les grandes lignes. Sa logique d'ensemble nous apparaît dangereuse.

En effet, le rapport prévoit que le concours serve à vérifier « l'aptitude du candidat à exercer le métier d'enseignant ». Pour cela, des stages d'observation et de pratique accompagnée dans des établissements scolaires seront demandés aux candidats. Ces stages devront permettre de passer l'épreuve pré-professionnelle du concours.

Cela pose plusieurs problèmes. Comment peut-on mesurer les capacités d'enseignement d'un étudiant, sur une courte période et sans formation préalable ? Si la 1^{ère} année est considérée comme une année de pré-professionnalisation cela risque de justifier une réduction de la formation de 2^{ème} année. Dans la mesure, où le stage devient obligatoire, qu'en sera-t-il de tous ceux qui, préparant le concours hors IUFM (salariés ou non-admis à l'IUFM), ne peuvent faire un stage ? Ils seront de fait exclus du concours !

La révision prévue de la carte des formations risquent de réduire le nombre de sites dispensant des formations diversifiées. Déjà, des manques de moyens de formation se font largement sentir dans l'académie. De nombreux étudiants devront donc changer de région pour suivre la formation 1^{ère} ou 2^{ème} année et cela sans qu'aucun financement ne soit prévu.

Par ailleurs, le rapport ne remet nullement en cause la mise en responsabilité des stagiaires dès la rentrée, dont l'objectif est avant tout de les utiliser comme moyen d'enseignement (évitant les créations de postes nécessaires).

Enfin, les propositions concernant les formations des enseignants du technique et professionnel sont scandaleuses. En effet, le rapport a comme unique orientation l'approfondissement du lien avec l'entreprise par des stages en entreprise avant, pendant et après la formation. Ces propositions s'inspirent directement de la « charte de l'enseignement professionnel intégré » que les personnels ont combattu au printemps 2000.

Face à ces orientations, il est nécessaire d'affirmer une autre idée de la formation. C'est dans cet esprit que les formateurs, stagiaires et étudiants agissent actuellement. Il faut amplifier cette mobilisation !

**Voter CGT, c'est voter pour des représentant(e)s qui agissent avec vous.
Ils et elles seront porteurs de vos revendications.**

Les candidat(e)s de la CGT-Educ'Action sont :

Ana Macedo	Stagiaire PE (CAPSAIS)	Conseil scientifique et pédagogique :	
Henri Bicep	Etudiant CAPES		
J.-Louis Chapitreau	CP PLP 1 ^{ère} année	Dominique Terra	CP PE
J.-Marie Burger	Etudiant PE	J.-Louis Derrien	CP PLP 2 ^e année
Frédéric Goujon	Stagiaire PLP	Henri Bicep	Etudiant CAPES
Sébastien Laute	Stagiaire PE		